



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODÈNE

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 DECEMBRE  
2021**

**Présents :** Norbert LEPATRE, Alexandre ALLEGRE, Marie-Hélène ENRIETTO, Laëtitia ALONSO, Yannick CORBIN, Nancy DUFOUR, Antonia DURAND, Ivan ROBERT, Christian RIPERT

**Absent excusé :** Sonia JACOBÉE (procuration à MH. ENRIETTO)

**Public :** néant

**Secrétaire de séance :** N. LEPATRE

**Secrétaire adjointe :** C. BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h15. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 16 novembre 2021 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats et commissions**

EPAGE (Y. CORBIN) : Réunion la semaine dernière. Sujet principal : l'achat d'un nouveau local pour le syndicat à Loriol du Comtat pour 520.000€, financé pour moitié par l'emprunt et pour moitié par l'autofinancement (projet de vente d'un bâtiment pour financer cette nouvelle acquisition). Prévision d'aménagement des bureaux pour 150.000€ de plus.

Syndicat d'énergie Vauclusien (N. LEPATRE) : Néant

Syndicat Rhône Ventoux (A. ALLEGRE) : Néant

Syndicat Forestier (Y. CORBIN) : Néant

Parc Naturel Régional (PNR) (N. DUFOUR) : des groupes de travail ont été créés, madame Dufour s'est inscrite à celui de « culture et patrimoine ».

## **2. PLU**

Monsieur le Maire rappelle que 2 délibérations doivent être prises ce soir concernant le PLU.

- La 1<sup>ère</sup> concerne de nouveaux articles du Code de l'urbanisme applicable au PLU en cours d'élaboration comme le nôtre. Il convient de prendre une délibération acceptant l'application de ces nouveaux articles. **Délibération votée POUR à l'unanimité.**
- La 2<sup>ème</sup> concerne, l'arrêt du PLU. Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal son entretien téléphonique avec Amandine Genard en charge de l'AMO pour l'élaboration du PLU de la commune. Il en ressort que bien trop d'éléments ne vont pas, elle se propose de faire le point sur les tâches incombant au cabinet Amunategui, conformément au cahier de charges signé en appel d'offre. Monsieur le Maire propose un ajournement de cette délibération pour ne pas prendre de risque. L'ensemble des élus est d'accord pour reporter la délibération à une prochaine séance.
- Monsieur Allègre attire l'attention sur un point : les documents chez l'imprimeur seront-ils toujours bons ? à vérifier avec le cabinet Amunategui.

- Monsieur Corbin souhaite attirer l'attention sur le DPU (Droit de Prémption Urbain). Il est aujourd'hui prévu que sur la partie centre village et non sur l'ensemble des zones urbanisées. Il faut vérifier s'il serait possible de le rendre applicable à l'ensemble des zones uniquement sur les bâtis existants.

### 3. Personnel communal

- 1607 heures (N. LEPATRE) : monsieur le Maire donne la parole à Carine Bonhomme pour expliquer en quoi consiste les 1607h. Il s'agit d'entériner par délibération, que la commune a un temps de travail effectif de 35h hebdomadaire. Ce temps de travail était en place depuis déjà plusieurs années, il s'agit simplement de le formaliser. **Délibération votée POUR à l'unanimité.** (passage en CTP au CDG84 en février 2022)
- RIFSEEP (N. LEPATRE) : monsieur le Maire expose : le régime indemnitaire mis en place sur la commune évolue. A l'heure actuelle, les agents bénéficient de l'IAT et l'IEMP. Ces indemnités sont modifiées et remplacées par le RIFSEEP. La délibération définit les plafonds maximums (plafonds réglementaires) et chaque agent aura un arrêté individuel et annuel déterminant le montant attribué (calculé sur le temps de travail, responsabilités, compétences). **Délibération votée POUR à l'unanimité.** (passage en CTP au CDG84 en février 2022)
- Complémentaire santé (N. LEPATRE) : Monsieur le Maire expose : la commune a l'obligation de participer aux frais de mutuelle de chaque agent à hauteur de 50% (dans la limite des plafonds fixés en conseil d'Etat). **Délibération votée POUR à l'unanimité avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.** (passage en CTP au CDG84 en février 2022)
- Prévoyance (N. LEPATRE) : Monsieur le Maire expose : la commune a l'obligation de participer aux frais de garanties prévoyance de chaque agent à hauteur de 20%. **Délibération votée POUR à l'unanimité avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.** (passage en CTP au CDG84 en février 2022)
- Remplacement secrétariat de Flassan (N. LEPATRE) : Monsieur le Maire rappelle la situation de la commune de Flassan se retrouvant sans secrétaire de Mairie pour quelques mois. Le remplacement provisoire a été proposé aux 2 secrétaires de Mairie de la commune de Modène, qui ont accepté. Une convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Modène et Flassan a été signée. La commune de Flassan a délibéré et approuve cette convention. Les agents débiteront le 20 décembre 2021, les lundis, mardis et jeudis matin, par alternance 1 semaine chaque secrétaire et permettre ainsi le bon fonctionnement des 2 mairies.

### 4. Travaux

- Vidéoprotection (N. LEPATRE et A. ALLEGRE) : monsieur le Maire rappelle le projet de vidéoprotection évoqué lors de précédentes réunions du conseil municipal. Suite à la rencontre avec monsieur Olivieri, agent de la Cove en charge d'AMO (Assistance à la Maitrise d'œuvre), un point sera fait sur les besoins en travaux et en équipement pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune. Dans un 1<sup>er</sup> temps, monsieur Olivieri et sa collègue de la Cove vont proposer un chiffrage des travaux. Le projet serait à réaliser au plus tard avant la prochaine rentrée scolaire de septembre 2022. Il faudra voir quelles subventions pourront être sollicitées et mener une réflexion sur le financement (recours possible à l'emprunt). Carine Bonhomme informe les membres du Conseil municipal, qu'à compter de janvier 2022, toute demande de subvention devra passer à l'étude par une commission composée des services de l'Etat et Cove. L'idée à terme étant de laisser la Cove instruire les demandes de subventions faites par les communes.
- Compteurs forains (A. ALLEGRE et Y. CORBIN) : Depuis l'arrivée du food trucks de burgers, un problème de puissance électrique s'est fait sentir sur le coffret « pizzaiolo ». Ce compteur était alimenté en 6kw et la puissance a dû être augmentée à 9kw. Depuis, il n'y a plus de soucis. Pour

contrôler tout ça, un relevé de consommation est fait régulièrement, pour permettre de suivre la consommation électrique du pizzaiolo, du food truck et de la fontaine. Reste tout de même à vérifier par un électricien l'équilibre des 3 phases car il s'agit d'un compteur triphasé sur lequel il y a également la fontaine de raccordée.

- Acquisition foncière (N. LEPATRE) : monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition foncière d'un terrain situé au Nord du village (propriété de monsieur Calamel Gilles). L'acte de vente est maintenant signé et le versement fait.
- Télétravail (N. LEPATRE) : monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Préfet au sujet de la mise en place du télétravail (suite à la loi de transformation de la fonction publique). Des négociations doivent être engagées avant le 31 décembre 2021. Il paraît difficile de mettre en place le télétravail sur une petite commune comme celle de Modène. Une adresse mail de la préfecture est à disposition des collectivités pour toutes questions. Il sera demandé de quelle façon, négociation en cours.
- Camion municipal (N. LEPATRE, A. ALLEGRE et Y. CORBIN) : un nouveau camion municipal a été acheté. Le flocage a été fait. Monsieur Alonso a fait don à la commune d'une canne anti-vol, mais il est préférable d'envisager la pose d'un traqueur avec un abonnement de géolocalisation pour plus de sécurité. Un devis à « Coyote Business » a été demandé, il faut compter 358€ TTC (investissement) pour les frais d'installation et 13.08€ par mois pour l'abonnement (fonctionnement). Un autre devis à une autre société sera demandé (société Traqueur).

## 5. Festivités et communication

- Téléthon : cette année, les actions en faveur du Téléthon ainsi que les dons ont permis de récolter 1527€. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants et généreux donateurs.
- Petit journal : il faudra penser à mettre un article concernant l'horloge, actuellement à l'arrêt mais de façon provisoire. Des devis seront demandés pour la remettre en état. Plusieurs solutions sont envisageables, reste à savoir quelle est la volonté du conseil : maintenir le mécanisme actuel mais avec un coût supérieur pour les réparations ou changer complètement le mécanisme pour une version électrique.

Christina Ripert suggère de se rapprocher de Stéphanie Collet à la Cove, en charge du service patrimoine, pour voir si une aide financière pourrait être octroyée pour la réparation du mécanisme de l'horloge.

Monsieur le Maire aimerait vraiment sauvegarder cette horloge, patrimoine de la commune. L'ensemble du conseil est d'accord avec cette idée et préfère une réparation plutôt qu'un système électrique.

Un article concernant le nouveau fonctionnement de récolte des encombrants sera également mis dans la prochaine édition.

## 6. Divers

- Cove : monsieur le Maire informe le conseil de la démission de madame Bardet, maire de Sarriens, de son poste de vice-présidente à la Cove pour la transition écologique. En remplacement de madame Bardet, est élue madame Sandrine Raymond, Maire de St Pierre de Vassols. Et, en remplacement de la délégation de madame Sandrine Raymond, est élu monsieur Joseph Bernhardt (maire de la Roque sur Pernes).

- Encombrants : la Cove reprend le service de ramassage des encombrants à la place de la ressourcerie. Le mode de fonctionnement reste le même : 3 objets maximum par usagers (objets ne rentrant pas dans le coffre d'une voiture), dépôt des encombrants en bordure de la voie publique (et non devant le portail), service gratuit. Ce qui change : le dépôt devra être fait la veille au soir du passage, plus besoin d'être présent pour aider au chargement, 2 tournées par mois au lieu de 1 pour Modène.
- Poubelles : Christian Ripert fait remarquer qu'il y a toujours des personnes qui viennent jeter leurs déchets dans les containers collectifs situés chemin de Crillon alors qu'ils ont des poubelles individuelles...parfois même ils ne sont pas de la commune. Monsieur le Maire souhaite faire un courrier à certaines personnes déjà vues commettre ces petites incivilités.
- Voirie : Christian Ripert attire l'attention sur l'état de la voirie située chemin de la Rameille. L'état se dégrade sérieusement. Un point sera fait pour savoir s'il est nécessaire de faire borner le chemin avant et connaître le tracé exact de ce chemin.
- Syndicat des forêts : l'Etat abandonne son intention de revalorisation du montant de la participation des communes forestières grâce aux multiples motions de soutien signées par les communes, dont Modène lors de la dernière séance du conseil municipal.
- Amicale des parents d'élèves de l'école : monsieur le maire donne lecture du courrier de l'Amicale demandant une subvention exceptionnelle pour 2022 en vu de l'organisation de la classe transplantée dans le Vercors début mai 2022. Il s'agit de 40 élèves au total, dont 14 habitants Modène, en classe des CE1 – CE2 – CM1. Le coût global du séjour s'élève à 14.500€, soit 310€ par enfant. Il est prévu de demander une participation de 200€ par enfant aux familles, 50€ par enfant de subvention exceptionnelle aux communes et le reste serait financé par l'Amicale. Pour Modène, la subvention demandée se porte à 700€. **OK à l'unanimité.**
- CCAS : le point est fait sur le portage de repas de fin d'année

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h32.